

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 12 mai 2022 à 18 h 34 par vidéo conférence

Sont présents :

M.	Frank di Bello, président
Mme	Linda Cazale
M.	Luis R. Galvez
M.	Georges Lemieux
M.	Joe Ortona
Mme	Marilyne Boyer (substitut)
M.	Agostino Cannavino (substitut)
M.	Jean-Claude Lavigne (substitut)

Sont absents¹ :

M.	François Morin
Mme	Dalia Ramy (substitut)
Mme	Alisha Wissanji (substitut)

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur en raison de la pandémie Covid-19, les membres participent par vidéo conférence.

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, directrice générale
Mme Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M. Yves Foucher, coordonnateur aux ressources informationnelles
Mme Ana Maria Hodor, régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique*; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Considérant la présence d'un citoyen, le point no 12 sera discuté en début de séance.

Sur la proposition de Mme Linda Cazale, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Étude préliminaire des prévisions budgétaires 2022-2023
5. Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion 2022-2023
6. Plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel, plan d'effectif du personnel professionnel et plan d'effectif du personnel cadre pour l'année scolaire 2022-2023 – adoption **(confidentiel)**
7. Code d'éthique et de déontologie du CGTSIM – Règlement n° 10 – nomination de la personne responsable de l'éthique et de la déontologie et d'un substitut
8. Code d'éthique et de déontologie du CGTSIM – Règlement n° 10 – projet de modifications
9. Conventions collectives – formation des comités de négociation
10. Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'île de Montréal – Inscriptions au 5 novembre 2021 – report de production
11. Procédure de recrutement et d'embauche des étudiantes et étudiants pendant la période estivale – modifications
12. Nomination d'un Secrétaire général et directeur du Service juridique **(confidentiel)**
13. Période de questions du public
14. Période de questions, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
15. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2022 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Luis R. Galvez, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 31 mars 2022
- b) Rapport budgétaire au 31 mars 2022
- c) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 31 mars 2022
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme
- e) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 53 – placement des fonds
- f) Suivi du niveau d'effectifs du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 – *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*
- g) Projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023 – résumé et commentaires
- h) Système de financement à court terme – soldes des avances aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires
- i) Désignation par le MEQ d'un membre choisi après consultation des comités de parents des centres de services scolaires de l'île de Montréal

4. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022- 2023

5. CALENDRIER ET LIEU DES SÉANCES DU COMITÉ DE GESTION 2022-2023

Documents déposés : - Rapport du 3 mai 2022 de la directrice générale et documents annexés

CONSIDÉRANT le rapport déposé et ses annexes, il y a lieu d'adopter le calendrier et lieu des séances du Comité de gestion pour l'année 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Comité de gestion 2022-2023 et de fixer ces séances aux dates et heures suivantes :

Dates	Heures
15 septembre 2022	18 h 30
20 octobre 2022	18 h 30
8 décembre 2022	18 h 30
16 février 2023	18 h 30
13 avril 2023	18 h 30
11 mai 2023	18 h 30
15 juin 2023	18 h 30

2° de tenir les séances ordinaires du Comité de gestion à son siège social;

3° de transmettre une copie du présent calendrier à chaque centre de services scolaire et commission scolaire du territoire du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

6. PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET MANUEL, PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL CADRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 – ADOPTION

Documents déposés : - Rapport du 3 mai 2022 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-2.05 de la convention collective du personnel de soutien administratif, technique et manuel, l'employeur doit reconduire ou adopter un nouveau plan d'effectif au plus tard le 15 mai de chaque année pour l'année suivante;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-6.03 de la convention collective du personnel professionnel, l'employeur doit présenter les orientations du plan d'effectif pour l'année suivante;

ATTENDU QUE les membres du comité Orientations ont analysé les plans d'effectifs le 22 avril 2022 et qu'ils recommandent leur approbation au Comité de gestion;

CONSIDÉRANT les communications auprès des deux syndicats datés des 27 et 28 avril 2021 soumises en annexe du document déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le plan d'effectif 2022-2023 du personnel de soutien administratif, technique et manuel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, tel qu'annexé au rapport déposé;
- 2° d'adopter le plan d'effectif 2022-2023 du personnel professionnel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, tel qu'annexé au rapport déposé;
 - de créer le poste d'analyste en informatique aux Ressources informationnelles;
 - d'abolir le poste d'analyste en administration et planification à la Taxe scolaire;
- 3° d'adopter le plan d'effectif 2022-2023 du personnel cadre, tel qu'annexé au rapport déposé;
 - de créer le poste de conseiller en gestion de personnel à la Direction générale;
 - de créer le poste de coordonnateur à la Taxe scolaire;
 - de créer le poste de coordonnateur à la Comptabilité et trésorerie
- 4° de décréter que lesdits plans d'effectif entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

7. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ DE GESTION – RÉGLEMENT N^o 10 – NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE ET D'UN SUBSTITUT

Documents déposés : - Rapport du 3 mai 2022 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QU'aux termes des articles 7.1 et 7.2 du Règlement n^o 10 (2008)3 « Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal », il est prévu de nommer une personne responsable de l'éthique et de la déontologie et un substitut à cette personne pour une période de deux ans;

ATTENDU QUE le mandat de la personne responsable de l'éthique et de la déontologie se terminera le 30 juin 2022, il y a donc lieu de procéder aux nominations, pour les deux prochaines années, de cette personne et de son substitut;

ATTENDU QUE les membres du comité d'Orientations ont discuté du Code d'éthique et de déontologie, du renouvellement de la personne responsable de l'éthique ainsi que du substitut le 22 avril 2022 et qu'ils recommandent leur renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1^o de nommer Maître Madeleine Lemieux à titre de personne responsable de l'éthique et de la déontologie du Comité de gestion à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2024;
- 2^o de fixer les honoraires de Maître Madeleine Lemieux, personne responsable de l'éthique et de la déontologie, à 225 \$ l'heure;
- 3^o de nommer Maître Isabel Marceau à titre de substitut à la personne responsable de l'éthique et de la déontologie du Comité de gestion à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2024;
- 4^o de fixer les honoraires de Maître Isabel Marceau, substitut à la personne responsable de l'éthique et de la déontologie, à 200 \$ l'heure.

**8. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CGTSIM –
RÈGLEMENT N^o 10 – PROJET DE MODIFICATIONS**

Documents déposés : - Rapport du 5 mai de la directrice générale et document annexé

**9. CONVENTIONS COLLECTIVES – FORMATION DES COMITÉS DE
NÉGOCIATION**

Document déposé : - Rapport du 25 avril 2022 de la directrice générale

ATTENDU QUE les conventions collectives avec le Syndicat des professionnels(les) (FP-CSN) et avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs (FEPP-CSN) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal sont échues depuis le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021, respectivement;

ATTENDU QUE pour débiter les travaux inhérents aux nouvelles conventions collectives, le Comité de gestion doit nommer deux personnes pour représenter la partie patronale aux comités de négociation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA CAZALE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de nommer les personnes suivantes pour représenter la partie patronale aux deux comités de négociation des prochaines conventions collectives, à savoir :
 - M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire
 - Mme Sylvie Chagnon, directrice générale
- 2° de mandater les personnes nommées ci-dessus pour qu'elles négocient les conventions collectives avec les regroupements de salariés du Comité de gestion;
- 3° de demander aux personnes nommées de déposer les textes des conventions collectives faisant suite aux négociations au Comité de gestion.

10. PORTRAIT SOCIOCULTUREL DES ÉLÈVES INSCRITS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – INSCRIPTIONS AU 5 NOVEMBRE 2021 – REPORT DE PRODUCTION

Document déposé : - Rapport du 4 mai 2022 de la directrice générale

ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal produit depuis plus de 30 ans un portrait des caractéristiques socioculturelles des élèves inscrits au secteur jeunes (primaire et secondaire) dans les écoles publiques de Montréal;

ATTENDU QU'au 22 mars 2017, le Comité des milieux défavorisés questionnait l'importance du portrait socioculturel et a fait consensus de demander qu'il soit produit à tous les (2) deux ans avec la fiche pour l'ensemble des écoles du territoire;

ATTENDU QU'au 10 mars 2022, le Comité des milieux défavorisés a remis en cause la pertinence du portrait socioculturel dans sa forme actuelle et les coûts de production qui y sont rattachés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de reporter la publication et la diffusion du prochain portrait socioculturel au printemps 2023;
- 2° que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal consulte, à nouveau, les centres de services scolaires et les commissions scolaires pour s'assurer de la valeur ajoutée du portrait socioculturel et confirmer qu'il réponde à leurs besoins.

11. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE – MODIFICATIONS

Documents déposés : - Rapport du 3 mai 2022 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE le Comité de gestion a recours, depuis de nombreuses années, à l'embauche d'étudiants pour les mois de juillet et août afin de pallier au surcroît de travail pendant cette période;

ATTENDU QUE par sa résolution 12 du 8 décembre 2016, le Comité de gestion adoptait la Procédure de recrutement et d'embauche des étudiantes et étudiants pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier la Procédure de recrutement et d'embauche des étudiantes et des étudiants pendant la période estivale et d'adopter celle soumise à l'annexe 1 du rapport déposé.

12. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DU SERVICE JURIDIQUE

Documents déposés : - Rapport du 10 mai 2022 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 10 juillet 2014, le Comité de gestion a suivi sa Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires qui prévoit aux articles 4-1.02, 4-1.03 et 4-1.04 que le recrutement se fait par l'affichage à l'interne et à l'externe simultanément;

ATTENDU QUE, la sélection se fait par le biais d'un comité de présélection et suivi d'un comité de sélection composé du directeur général et du cadre ayant siégé au comité de présélection ainsi que deux membres du Comité de gestion;

ATTENDU QUE par sa résolution 13 de la séance du 17 février 2022, le Comité de gestion a formé un comité de présélection et un comité de sélection en vue de la nomination d'un nouveau Secrétaire général et directeur du Service juridique;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection en vue de la nomination à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1) de nommer Me François Lamothe au poste de Secrétaire général et directeur du Service juridique du Comité de gestion;
- 2) de rendre effective cette nomination au 30 mai 2022.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le Comité de gestion a reçu des questions de la part d'un contribuable pour la présente séance. Une invitation lui a été envoyée, toutefois, le contribuable n'a pu se connecter. Par conséquent, une réponse écrite lui sera envoyée ultérieurement.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION**

Les membres du Comité de gestion ont convenu de faire la prochaine séance du mois de juin en présentiel et de devancer la rencontre à 18 h.

15. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Mme Linda Cazale, la présente séance est levée à 20 h 21.